

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/f50f99905788d644f31106c0>

Date d'obtention : 2025-02-07 21:02:07

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
geste d'impulsivité

- 1-rencontrer les personnes concerné. (grille d'évaluation)
- 2-Remplir la grille d'évaluation
- 3-consulté les politique de l'établissement
- 4- confisquer temporairement les appareils (si danger que le contenu soit utilisé à des fins de pornographie juvénile).
- 5- communiquer avec le policier éducateur.
- 6-communiquer avec les parents
- 7-communiquer à la DPJ

recupérer les appareils et les remettre aux services policier.

Acte malveillant

- 1-contacter service policier.
- 2- déterminer avec le policier le meilleur moment pour contacter les parents.
- 3- faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

nous complétons toujours les grilles d'évaluations avec les personnes concerné.

évaluer si geste d'impulsivité ou de malveillance

On doit toujours référer aux services policiers quand geste de malveillance sinon on communique avec le policier éducateur.

si malveillance ou risque de diffusion de pornographie juvénile on confisque l'appareil sans regarder à l'intérieure ni demander le code de déverrouillage

Ne jamais consulter les contenus pornographiques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

confisquer les appareils qui contiennent les photos.